

## Réguler les relations sociales

Ce programme de formation fait partie du Cycle 3 des écoles du management.  
Il peut être suivi indépendamment des autres modules de ce cycle.

### Publics concernés

Chef de Service, Responsable opérationnel en lien direct avec le Comité de Direction (cadre, futur cadre, jeune ingénieur), Responsable de projet complexe (technique, organisation, industrialisation), Responsable de PME.

### Durée de la formation

2 jours (14 heures)

### Prérequis

Pas de prérequis.

### Objectifs

**En fin de formation, les bénéficiaires seront capables de :**

Connaître le droit du travail, ses sources et ses exigences.

### Suivi et évaluation

#### Mode de suivi :

Modalités de suivi propre à l'AFPI CVDL, inscrites dans une démarche qualité enregistrée auprès du DATADOCK

#### Evaluation :

Attestation de capacité (en lien avec les objectifs du programme)

### Méthode pédagogique et Encadrement

#### Méthode pédagogique :

La pédagogie utilisée par l'équipe favorise la participation et suscite l'implication des participants par un lien permanent entre les thématiques abordées, les comportements et les outils à développer et le contexte des participants :

- Études de cas (réalisées à partir de situations concrètes)
- Mises en situation et entraînement
- Expérimentation terrain (pratique de l'audit)
- Partage d'expériences (en salle et sur site)
- Tests
- Travaux de groupes
- Apports didactiques et méthodologiques

#### Mode d'apprentissage :

- Formation en présentielle basée sur l'alternance de différentes modalités pédagogiques

#### Encadrement :

- Formateur expert

### Moyens techniques et livrable fin de formation

- Attestation de formation

## Programme

### 1. La durée du travail :

1 jour

- Les cas de suspension du contrat de travail
  - Congés payés
  - Maladie
  - Accident du travail et maladie professionnelle
  - La notion de risques psycho-sociaux
  - Absences liées aux enfants
  - Congés divers
- Le temps de travail
  - Organisation du temps de travail : temps complet, horaires individualisés, temps partiel, travail en équipes, temps de repos, jour férié et journée de solidarité ...
  - Durée du travail : temps de travail effectif, durées légales et durées maximales, heures supplémentaires
  - Réduction ou augmentation du temps de travail : apport de la loi du 20 août 2008

### 2. Les relations avec les partenaires sociaux :

1 jour

- Le système de la représentation du personnel
  - Principes présidant aux élections des représentants du personnel
  - Différentes IRP
  - Rôle général des IRP
  - Notion de DUP (le cas échéant)
- Une institution à la loupe : le comité d'entreprise
  - Mise en place
  - Fonctionnement
  - Attributions
  - Moyens
- Le délit d'entrave : délit pénal
  - Eléments constitutifs
  - Sanctions

### Lieux, dates et tarif de la formation

- Contactez-nous par l'intermédiaire de notre site internet :
- [www.pole-formation-uimm-centrevaldeloire.com/](http://www.pole-formation-uimm-centrevaldeloire.com/)

### Contacts

Voir en bas de page les adresses et numéros de téléphone de nos sites de formation en Région Centre-Val de Loire.